



EN PHRASES AVEC CELINE

FALLAIT-FUSILLER CÉLINE ?...

Fiction

"Chez nous" il y avait les "gens biens" et les "salauds", Céline faisait partie des seconds, on n'en parlait pas. Dans ma jeunesse, je n'ai jamais entendu parler de Céline, pas même au lycée.

En 1988, j'ai été nommé professeur "double chaire" à l'Université Semmelweis de Budapest. J'ai lu à ce moment-là la thèse de Céline sur Semmelweis... et puis d'un trait ses romans. Je suis resté partagé, comme beaucoup, entre ma fascination pour l'auteur et ma répulsion pour ses engagements. Il me semble que, jugé en l'hiver 45, il aurait été fusillé. Nous n'aurions pas eu alors ses romans d'après-guerre."

Jacques Milliez.

LA COUR DE JUSTICE

[...] Un mois plus tard, le directeur de la prison de Fresnes retrouve Céline dans sa cellule.

- Voilà, Monsieur Céline, votre dossier a été transmis par le Juge Zousmann au substitut du Procureur, le Commissaire du Gouvernement, qui a changé. [...] Le Garde des Sceaux a dessaisi le Commissaire du Gouvernement Monsieur Seltensperger qu'il jugeait trop peu sévère et l'a remplacé par Monsieur René Charasse. René Charasse admire le romancier que vous êtes, Céline, lui aussi vous le faites rire, mais il a des ordres.

[...] Le fourgon pénitentiaire rentra dans Paris, longea les grilles du Luxembourg, franchit le quai de l'Horloge et s'arrêta quai des Orfèvres. Pas question que Céline, menotté, affronte les journalistes qui le guettaient Boulevard du Palais. On le ferait entrer par la porte de derrière. Albert Naud s'était présenté avec une heure d'avance. Il ne voulait pas rencontrer René Charasse dans les couloirs.

[...] Trente minutes plus tard Céline fut introduit dans la salle de la Cour de Justice. Le procès pouvait commencer. Des portes s'ouvrirent. Le public envahit la salle, luttant des coudes pour s'emparer en premier des chaises. Dans l'assistance Céline reconnut, à sa grande émotion, le philosophe marxiste Maurice Merleau Ponty et Simone de Beauvoir, migrant en voisins du procès Brasillach à celui de Céline.



Jean-Gabriel Daragnès



Pierre Monnier



Marie Canavaggia

Devant eux, les fidèles des fidèles : Jean-Gabriel Daragnès, Pierre Monnier, le médecin-colonel Clément Camus et la tellement précieuse secrétaire Marie Canavaggia.

Sur le banc de la presse, côté à côté, au milieu des chroniqueurs judiciaires accrédités, se rangèrent quelques figures connues de journalistes, amis ou non de Céline, Roger Grenier l'écrivain, André Brissaud, Alexandre Astruc de *Combat*, Madeleine Jacob de *Franc Tireur* et *Libération*, Francine Bonitzer de *l'Aurore*, Edouard Hesley du *Figaro*, et puis aussi Louise de Vilmorin, Nathalie Sarraute et sa jeune fille Claude.



Albert Naud



Jean-Louis Vignancour

Les avocats de Céline vinrent le rejoindre, Albert Naud, le ténor, et Jean-Louis Vignancour, le novice. Le greffier étala ses documents. Puis entra René Charasse, le Commissaire du Gouvernement en robe noire. Enfin ce furent les jurés, au nombre de quatre, tous des hommes, des résistants, et leurs deux suppléants, dont une femme. Un à un ils prêtèrent serment. La chaleur dégagée par les corps entassés du public commençait à réchauffer la salle.

- *Messieurs la Cour.*

L'auditoire se leva en masse, dans un grand bruit de piétinement, de pieds d'hommes et de chaises. En toge d'hermine, le Président Drappier entra. Gris, la cinquantaine, paupières baissées. Il tenait un gros dossier sous le bras serré dans une chemise en carton à sangle. Il le posa, ouvrit son classeur et disposa ses documents sur la table. Il jeta un regard circulaire à la salle, il agita ses ailes rouges à manchettes noires et s'assit.

- *Accusé levez-vous.*

L'acte d'accusation

[...] Le greffier se leva, ajusta ses lunettes et lut, d'un ton monocorde et solennel, l'acte d'accusation.

- *Louis-Ferdinand Destouches vous êtes accusé du crime d'intelligence avec une puissance étrangère. Vous êtes accusé d'avoir, par vos actes, par votre comportement et par la propagande de vos écrits, favorisé la cause de l'ennemi, encouragé sa victoire, au détriment de la Nation française.*

Puis se tournant vers les jurés :

- Le jury devra répondre aux questions suivantes : (...) suivirent six longs chefs d'inculpation...



Florence Gould



Marie Bell



Arletty

[...] Céline regardait ailleurs, vers le public. Il cherchait Lucette des yeux. Et il la vit enfin, mais très au fond dans la salle, en illustre compagnie, à côté de Florence Gould la milliardaire américaine familière de la rue Girardon, et, essayant de passer inaperçues, encadrant Michel Simon, deux actrices de renom, Marie Bell, l'amie de toujours et Arletty, la payse de Courbevoie.

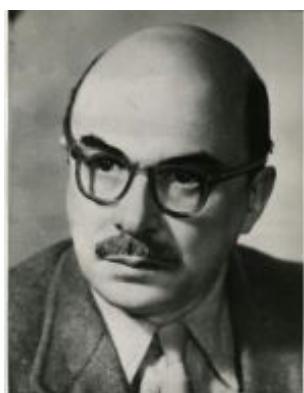
Les témoins à charge

[...] - Messieurs la Cour.

Le Président releva les pans de sa toge rouge, redressa un peu l'hermine du collet, jeta un coup d'œil résigné sur la salle en attendant le silence.

- Greffier, veuillez faire entrer le premier témoin, le Docteur Rouquès.

- J'ai effectivement demandé à témoigner contre Céline, j'ai deux griefs contre lui. En premier, dans son pamphlet L'Ecole des cadavres paru en 1938 il cite la liste des médecins du centre des Métallurgistes, dont moi-même, tous juifs écrit-il. Or je ne suis pas juif. [...] Second grief pour moi plus grave, ce livre affreux a été réédité pendant la guerre en 1942, avec dans la préface une apostrophe me qualifiant de médecin des Métallos et de la CGT, de médecin de Jacques Duclos, bref clairement de communiste, donc de résistant me dénonçant par là aux autorités d'occupation... Heureusement je me suis réfugié dans l'anonymat de la capitale jusqu'à la Libération et j'ai échappé à toute arrestation.



Docteur Pierre Rouquès



Bernard Lecache

- Greffier veuillez faire entrer le second témoin à charge, Monsieur Bernard Lecache.

- Je viens à cette barre car je tiens respectueusement à protester contre la lettre qui vous aurait été adressée par une prétendue " Association d'Israélites pour la Réconciliation des Français ". Elle n'a jusqu'à ce jour aucune existence légale. Elle semble avoir été créée pour les besoins de la cause afin de tromper la Cour de Justice et de lui laisser croire que les Israélites français sont du côté de la défense de Louis-Ferdinand Céline, alors qu'ils sont, moralement et à

l'unanimité partie civile dans ce procès.

Au premier témoin, lorsque le Président demanda si Céline voulait répondre, celui-ci déclara : - *J'ai déjà répondu. Rouquès nous fait le coup du rigodon de la mort, mais il n'a jamais été arrêté, jamais condamné, jamais même inquiété. Je ne vois pas pourquoi il se fait mousser.*

Au second : - *J'ai déjà dit que j'étais pas raciste. Demandez à Emmanuel Berl, à Milton Hindus, à Paul Lévy, à Maurice Bismuth et aux autres.*

Les témoins de la défense

- *Justement, Monsieur Maurice Bismuth a demandé à être entendu. Nous allons immédiatement prendre son témoignage.*

- *Monsieur Maurice Bismuth, vous êtes journaliste, homme de lettres, vous publiez vos écrits sous le nom de Maurice Lamaître. Si j'ai bien compris vous êtes l'auteur de cette lettre que j'ai reçue de l'Association Israélite pour la Réconciliation des Français dont vient de nous parler Monsieur Bernard Lecache.*

- *Je tiens Céline pour le plus grand écrivain de ce siècle. Son talent n'excuse rien, sans doute, mais il justifie à mon sens une considération particulière. Oubliions ses pamphlets ou attribuons-les à une veine littéraire irrépressible propre à son génie. [...] Sachant prochain le procès j'ai lancé dans l'hebdomadaire Le Libertaire, une enquête. Les témoignages écrits de soutien à Céline ont été innombrables. Je vais vous citer les principaux, la liste est impressionnante : les écrivains Marcel Aymé, René Barjavel, Morvan Lebesque, Louis Pauwels, Pierre Mac Orlan, Marcel Jouhandeau, Blaise Cendrars, Jean Cocteau, Henri de Montherlant, Roger Nimier, Pascal Pia, Thierry Maulnier, Paul Lévy, le directeur de Aux Ecoutes, le peintre Jean Dubuffet, Marie Bell, Arletty, les professeurs de médecine dont Céline a été l'élève, les Docteurs Lantuéjoul et Tailhefer, Albert Camus plaide pour un abandon du procès ou pour une condamnation de pure forme. Jean Paulhan m'a répondu : " Si l'anarchie est un crime qu'on le fusille, sinon qu'on lui foute la paix une bonne fois pour toutes ".*

Tous pensent comme moi que, quel que soit son ressentiment, la Nation devrait d'abord retenir de Céline son talent, qui n'excuse rien certes, mais qui lui donne droit à une indulgence d'exception, à des circonstances atténuantes.



Maurice Bismuth



Prof. Henri Mondor

[...] - *Vous êtes le Professeur Henri Mondor, chirurgien, homme de lettres, membre de l'Académie française. Une telle sommité au secours de Céline pourrait presque nous intimider. Je vous en prie, Maître...*

- *Monsieur le Président, je réalise, en m'y aventurant, que cette Cour est agitée de fortes passions. Ne souhaitant pas attiser la violence, aussi serai-je bref.*

J'interviens ici en tant qu'admirateur et je dirai même en tant qu'ami de l'écrivain Céline. Si cet homme par son impulsion créatrice géniale a été l'un des écrivains importants de la première moitié du vingtième siècle, la patrie qu'il a servie avec tant d'ardeur de deux façons, sa guerre et ses romans, lui doit peut-être quelque reconnaissance et du pardon.



Raoul Nordling

[...] Je suis également mandaté pour vous faire part du soutien à Céline de Monsieur Raoul Nordling, le consul général de Suède à Paris. Il n'a pu se présenter aujourd'hui. Mais rappelez-vous que c'est lui Nordling qui, en août dernier, a négocié avec le général Von Choltitz la libération et l'immunité de Paris qu'Hitler avait donné l'ordre formel de raser de la carte. Si vous ajoutez le

talent de diplomate de Nordling au talent d'écrivain de Céline vous concentrez là une force de persuasion qui vous oblige, me semble-t-il, à l'indulgence.
- Merci Maître de votre concision. Tous les témoins ayant été entendus, l'audience est suspendue. Elle reprendra pour le réquisitoire du Commissaire du Gouvernement et le plaidoyer de la défense.

Le réquisitoire

La foule se leva à la rentrée de la Cour, son Président en tête, et se rassit quand le Président eut regagné son siège, sauf René Charasse droit dans sa stalle.

- La Parole est à Monsieur René Charasse, Commissaire du Gouvernement, pour son réquisitoire.

- Messieurs les jurés... Céline est certainement un grand écrivain, peut-être, avec Marcel Proust, un des plus grands de ce siècle, certains disent même un génie. Je suis moi-même, je l'avoue un admirateur inconditionnel de Céline le romancier. Celui que vous devez juger, Messieurs les Jurés, n'est pas le Céline écrivain, mais l'homme, l'homme politique engagé du mauvais côté, et le polémiste, l'auteur des pamphlets infâmes dont vous avez eu à connaître des œuvres dans le dossier d'instruction.

Je vais me poser trois questions et à chacune d'elles je répondrai oui. Je souhaite vous convaincre de me suivre au moment tragique où vous prononcerez votre verdict.
Première question : Céline est-il coupable de trahison, d'intelligence avec l'ennemi, la réponse est oui.
Deuxième question : Céline est-il coupable de délation, la réponse est oui.



La justice

Troisième question : Céline est-il coupable d'actions ayant favorisé les entreprises d'une nation ennemie, et ayant entravé la Défense nationale, la réponse est oui, à la fois par sa germanophilie militante, par son antisémitisme meurtrier et par son antisoviétisme. Je vais maintenant vous le démontrer...

[...] René Charasse fit une dernière pause, jetant sur la Cour un regard impitoyable :

- Par conséquent, Messieurs les Jurés, pour toutes les raisons que je vous ai exposées, l'auteur de Mort à crédit doit aujourd'hui payer comptant.

- Au nom du Gouvernement provisoire de la République, je requiers contre lui la peine de mort.

Pendant un long moment la mort fit peser son silence. Puis des applaudissements, de plus en plus nourris, éclatèrent dans le public.

- Silence, ou je fais évacuer la salle.

La parole à la défense



Maître Albert Naud

- *La parole est à la défense. Maître si vous voulez bien. Maître Naud, Maître Tixier Vignancour ? Oui, Maître Naud, je vous en prie.*
Lentement, Maître Naud se leva, regarda à son tour longuement les Jurés, les magistrats, le public, effectua une demi-volte du tronc, posa quelques instants sa main sur la main de Céline qui reposait sur la paroi du box.

- *Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, Mesdames, Messieurs... [...] Tout le monde connaît Céline, le romancier de renom. Mais savez-vous qui il est vraiment ? J'ai appris peu à peu à*

connaître l'homme, à le comprendre, je le crois parfaitement innocent des crimes dont on l'accuse et je vais vous en apporter la démonstration...

- *Vous l'avez compris, Messieurs les Jurés, Céline n'est ni un criminel, ni un traître, ni un délinquant. Juste un écrivain que son talent fougueux a égaré, par désespoir, dans les ténèbres d'opinions sulfureuses. Vous ne le condamnerez, je vous en conjure, à d'autre peine que de retourner, en ermite, à ses bouquins, à ses malades et à ses chats. Au nom de notre commune Résistance qui me fait un peu l'un des vôtres, je vous le demande, en conscience : acquittez Louis-Ferdinand Céline.*

Maître Naud se tut. Un silence de glace pesait sur la salle.

- *Céline avez-vous une déclaration pour conclure ?*

Céline se leva, les yeux rouges, soufflant dans son mouchoir.

- *Je n'ai été capable de produire que des cauchemars... Si c'est votre destin de chanter comme un crapaud, alors allez-y, et de toutes vos forces, qu'on vous entende, n'essayez pas d'imiter la fauvette ou le rossignol si vous ne le pouvez pas... Moi je n'ai pas pu... C'est pas de ma faute : Dieu est en réparation...*



Surtout, avec les mots on ne se méfie jamais suffisamment, ils ont l'air de rien les mots, pas l'air de dangers bien sûr, plutôt de petits vents, de petits sons de bouche, ni chauds ni froids, facilement repris dès qu'ils arrivent par l'oreille à l'énorme gris mou du cerveau. On ne se méfie pas d'eux les mots, et le malheur arrive... C'est la panique alors... Une avalanche... On ne se méfie jamais assez des mots, c'est ma conclusion... Hébété, la bouche ouverte, étranglé d'émotion, bavant toujours un peu, il se tut, incapable de rien ajouter.

Après quelques instants d'attente indulgente, le Président Drappier suspendit l'audience pour permettre aux Jurés de délibérer.

Le verdict des jurés

Tout le monde se leva en même temps que le Président. Celui-ci invita les Jurés à le suivre, seulement les titulaires, non, pas les suppléants. Ils s'installèrent dans la salle, attenante, des délibérations.

[...] - *Messieurs, vous devez maintenant, en votre âme et conscience, prononcer votre verdict. Il doit être obtenu à la majorité absolue, soit trois voix sur quatre.*

[...] - *Messieurs, il me semble que chacun s'est maintenant forgé une opinion. Peut-être pourrions-nous voter sur le premier article de l'acte d'accusation. Votre verdict conditionnera la suite des débats. Alors, qui retient le crime d'intelligence avec l'ennemi, qui donc vote pour la peine de mort ?*

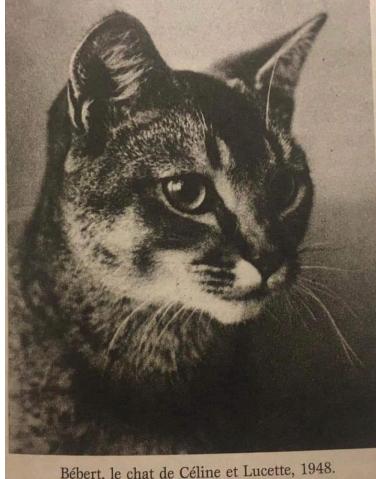
Lentement, une main se leva, puis une deuxième, puis une troisième, celles de trois jurés communistes. Le quatrième juré vota l'abstention.

- Messieurs, nous disposons d'une majorité absolue. Pour ce premier chef d'accusation votre verdict est donc la peine de mort. Je vous invite à poursuivre sur les autres chefs d'inculpation...

La salle du Tribunal investie par les communistes

Au moment même où les Jurés et le Président Drappier se préparaient à continuer leurs débats, un immense vacarme se produisit dans la salle d'audience. Des militants communistes venaient d'investir le tribunal, en beuglant : - " *A mort les collabos ! A mort les traîtres ! Céline au poteau !* ".

Incrédule Céline qui n'avait pas bougé de sa place, se tourna vers eux. Son garde était sorti du box pour prêter main forte à ses collègues.



Bébert, le chat de Céline et Lucette, 1948.

Céline crut à une hallucination. Devant lui, contre les barrières du public, il vit, ou pensa voir, un chat. Un chat qui ressemblait à Bébert ! Bébert ! Bouleversé il sortit de son box, le battant resté ouvert. Il s'approcha du chat, qui rétif s'esquiva. Le chat franchit la porte des inculpés, suivi par Céline attiré comme par un aimant. Ils se retrouvèrent tous les deux dehors, quai des Orfèvres, dans le caniveau, personne ne les avait suivis. La nuit tombait, couvrant leur fuite. Céline eut un vertige. Le chat courrait

maintenant le long des quais de la Seine. Céline lui emboîta le train, au pas de course, inconscient, vite essoufflé. Sans argent, il marcha jusqu'à Montmartre. Ses amis ne se dérobèrent pas. Lucette et Bébert le rejoignirent.

La réalité retrouvée

Ils filèrent au Danemark, avec la complicité de Raoul Nordling, le consul de Suède à Paris, et du Comte Bernadotte, délégué de la Croix Rouge. A la demande des autorités françaises, Céline fut interné à Copenhague, en prison d'abord puis à l'hôpital, pendant un an, mais pas extradé. Il fut jugé par contumace à la fin des années quarante, condamné en 1950 à un an de prison, à 50 000 francs d'amende, à l'indignité nationale avec perte de ses droits civiques, à la saisie pour moitié de ses biens personnels.



Le Comte Folke Bernadotte

[...] En vertu de la réglementation accordant une dérogation aux anciens combattants, Tixier Vignancour obtint le transfert du procès de Céline devant le tribunal de Neuilly. Soumettant le dossier sous le nom de Louis Destouches, Tixier Vignancour obtiendra, par ce tour de passe-passe judiciaire, l'amnistie de Céline en avril 1951.



Robert Le Vigan



Meudon entouré de ses chiens

Robert Le Vigan, le célèbre acteur d'avant-guerre, l'ami de toujours sera, malgré le témoignage de Jean-Louis Barrault et de Fernand Ledoux, condamné à dix ans de travaux forcés, puis amnistié tout pareil. Il se réfugiera en Espagne et finira sa vie en Argentine. Céline reviendra en France en 1951, s'installera comme médecin, sans client, à Meudon, vêtu comme un clochard, avec Lucette, Bébert et une meute de chiens.

Il écrira alors ses plus beaux romans, la suite de *Guignol's Band*, puis *Féerie pour une autre fois*, *Nord, Normance*, *D'un château l'autre*, *Rigodon*, *Casse Pipe...* il retrouvera une éphémère notoriété littéraire avant de mourir, sans doute d'un accident vasculaire cérébral, en 1961, scellant la fin de ses migraines.

Alors, "apaisée", la France fermera les yeux, et se reconstruisit

Elle fermait désormais les yeux sur des comportements hautement critiquables. Les enjeux de la paix nouvelle, un rideau de fer venait de tomber sur l'Europe symbolisant la guerre froide, justifiaient la réconciliation nationale. Le procès de Nuremberg s'acheva. Ceux des dignitaires nazis qui ne s'étaient pas suicidés ou enfuis, furent pendus. La vérité émergea sur les atrocités des camps de la mort, l'immensité des massacres.

En France, les hommes d'affaires compromis dans le marché noir ou la collaboration industrielle retournèrent, très discrètement, à leurs bureaux. Les artistes, Arletty, Delubac, Fresnay, Fernandel, Guitry, Michel Simon, Maurice Chevalier, Serge Lifar, tout comme Danielle Darrieux, Viviane Romance et Junie Astor qui avaient été reçues personnellement par Hitler, et bien d'autres... remontèrent sur les planches ou sur les écrans, mis en scène par Marcel Carné, Georges Clouzot, Claude Autant Lara, Henri Decoin, Christian Jacque, Jacques Becker, Jean Renoir, tous réalisateurs en pleine Occupation.



René Bousquet



Paul Touvier



Maurice Papon

Maurice Papon prospéra dans la Haute Administration, Pinay dans la manufacture et la finance, René Bousquet, l'organisateur de la rafle du *Vel d'Hiv* en juillet 1942, jugé, libéré, recasé, reçu à Latché, se camoufla sous les ors des salons de la République, emmitouflé dans le sillage de Mitterrand, par ailleurs grand admirateur de l'écrivain collaborateur Jacques Chardonne. Paul Touvier, le tortionnaire, médita dans une cellule mais pas celle d'une prison, celle des monastères.

Le Nain Jaune, le directeur de cabinet de Laval, après avoir, in extremis, opportunément nommé l'écrivain "rapprochiste" Paul Morand ambassadeur à Berne, nous revint lui aussi de Suisse pour collecter en toute quiétude les juteux jetons de présence d'administrateur de sociétés.

[...] Normalien, après avoir été secrétaire d'Etat à la Culture sous Vichy, Louis Hautecœur fut élu Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
Normalien encore, Marcel Déat trouva refuge en Italie sous la bûre des moines et mourra dans son lit.



Louis Hautecœur



Marcel Déat



Hermann Bicker

Normalien toujours, Pierre Pucheu, lui, n'avait pas attendu, il avait été fusillé à Alger sur ordre de de Gaulle. Condamné à mort en juin 1945, Jacques Benoist-Méchin, représentant de Vichy à Berlin, sera gracié deux ans plus tard puis libéré en 1954, avec dans sa musette le manuscrit best-seller des *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident*.

Lucien Rebabet, successeur de Brasillach à *Je suis Partout*, condamné à mort en 1946, gracié par Vincent Auriol, reviendra à la vie civile en 1952. Otto Abetz, l'Ambassadeur allemand à Paris, sera libéré en 1954, il replongera dans ses grenouillages au sein des cercles d'amitié franco-allemande. Condamné à mort lui aussi en France, le 4 septembre 1947, Hermann Bickler, l'ancien chef des SS de Paris, sera récupéré par les services secrets américains.

[...] Aucun des procès de la Libération ne fut intenté pour antisémitisme, jamais, seulement pour intelligence avec l'ennemi ou marché noir, ou les deux.

L'antisémitisme restait une opinion. Il ne devint un délit qu'à partir de 1972.

Entre temps les crimes contre l'Humanité étaient devenus imprescriptibles.

Céline, eusse-t-il été rejugé, aurait-il été possible d'inculpation pour crime contre l'Humanité ?

Que Céline revienne à Meudon le 31 juillet 1951 jouer avec sa ménagerie, la volière de Lucette, son chenil, Toto son perroquet, ses tortues et ses hérissons, ne scandalisa donc vraiment personne, sauf la presse communiste qui se déchaîna. Et Bernard Lecache, bravache : " *Qu'il revienne, Céline, nous l'attendons à la gare. Et nous lui promettons une belle réception.* " Mais Céline revint en avion, à Nice, chez ses beaux parents, incognito...

Alors... Fusillé, Céline ?...

Pourtant, si vraiment il avait été intercepté en 1944, puis jugé en pleine épuration, Céline aurait-il été condamné à mort ?

[...] Céline aurait-il été fusillé en 1944 comme Brasillach embrassant son bourreau ou lui serrant la main, comme Laval, mal empoisonné au cyanure que lui aurait donné Céline à Sigmaringen contre, dit-on, le poste de Gouverneur de Saint Pierre et Miquelon, comme Brinon rongé par son cancer, comme Darnand, comme les autres ? Se serait-il suicidé comme Drieu la Rochelle ? Son talent d'écrivain l'aurait-il malgré tout protégé. Oui, pensent les uns, car plus que du talent il avait du génie. Non pensent les autres qui lui reconnaissent seulement le génie du Mal, tous ceux qui furent ses victimes, ou leurs proches. Ils se souviennent surtout de ses odieux délires antisémites. Impardonnable à jamais.

(Jacques Milliez, *Fallait-il fusiller Céline ?*, Spécial Céline n° 11 et 12, 2014).



Né à Paris le 4 mai 1943, médecin gynécologue-obstétricien, chercheur à l'université Columbia de New York, professeur à l'université Paris-Est Créteil et chef de service de gynécologie obstétrique de l'hôpital intercommunal de Créteil... Romancier, essayiste. A écrit l'essai : *Fallait-il fusiller Céline ? : Les mots qui tuent (aussi bien que les balles)* Saint-Denis, Edilibre, 2014, 155 p.)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

